

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE ALTERNATIVE AUX CONTRADICTIONS DU DÉVELOPPEMENT ?

Williams Fulbert YOGNO TABEKO
Université de Maroua (Cameroun)
E-mail : tabekowilliams@yahoo.fr

Résumé : Depuis quelques décennies, le concept de développement durable apparaît de façon récurrente dans la détermination du contenu des politiques sociales, économiques, technoscientifiques, environnementales, etc., de nos sociétés. Loin d'être une simple innovation conceptuelle, le développement durable se situe résolument dans l'optique de l'« après » développement en se posant comme la solution alternative pour remédier aux multiples crises engendrées par la fétichisation de la croissance économique et du progrès technique. Il s'agit, à travers cette idéologie, de promouvoir un *autre* modèle développemental qui soit à la fois socialement *équitable*, écologiquement *viable* et économiquement *vivable*. La présente réflexion interroge le fondement et la pratique du développement durable dans le but de savoir s'il se pose effectivement comme une alternative au développement insoutenable ou s'il n'est pas, *a contrario*, un simple prolongement de ce même développement sous un nouvel habillage conceptuel. Si cette alternative s'avère aussi contradictoire que le développement, ne faudrait-il pas aujourd'hui fonder la pratique développementale sur une éthique qui soit écologiquement et socialement responsable de la vie de la planète ?

Mots-clés : développement durable, développement, croissance économique, écologie, éthique de la responsabilité.

Abstract: In recent decades, the concept of sustainable development has been used repeatedly in determining the content of social, economic, technoscientific, environmental, etc., policies of our societies. Far from being a mere conceptual innovation, sustainable development is firmly concerned with “after”-development, as it is considered as the alternative solution to the multiple crises engendered by the deification of economic growth and technical progress. Through this ideology, it is all about promoting *another* developmental model which is at the same time socially *equitable*, ecologically and economically *viable*. This reflection questions the foundation and practice of sustainable development in order to know if it is indeed an alternative to unsustainable development or if it is not, on the contrary, a simple extension of this same development under a new conceptual make-up. If this alternative is as contradictory as development,

should we not today base developmental practice on an ethics which is ecologically and socially responsible for the life of the planet?

Keywords: sustainable development, development, economic growth, ecology, responsibility ethics.

Introduction

Dans la préface qu'elle consacre à l'ouvrage de S. Bonnevault intitulé *Développement insoutenable. Pour une conscience écologique et sociale*, M.-D. Perrot (2003, p. 7) emprunte à A. Bieler l'expression « développement fou » pour qualifier notre développement mondial. Si le développement est devenu « fou », c'est à cause du mythe de la croissance qui semble déterminer la totalité de l'existence humaine. La folie du développement mène l'humanité vers une triple catastrophe représentée par le « développement agressif et non maîtrisé » d'une civilisation technologique, le désir d'une croissance illimitée et la misère sociale. Finalement, la folie du développement provient de l'incapacité de la civilisation contemporaine non seulement à maîtriser sa propre maîtrise technologique, mais aussi à assurer la justice, la paix et l'égalité sociales en adéquation avec les prescriptions de la raison pratique. Au regard de la « déraison » de la raison économique, qui produit des effets pervers dans notre existence quotidienne, M.-D. Perrot conclut que « Notre type de développement économique est donc à la fois socialement mortifère et écologiquement catastrophique » (M.-D. Perrot, 2003, p. 8-9). Autrement dit, les multiples crises (économiques,

¹Le développement est un phénomène évolutif à partir duquel une société se transforme pour atteindre un mieux-être, notamment par la satisfaction des besoins fondamentaux de ses citoyens. Dans une perspective purement économique, le développement est d'abord une affaire de croissance mesurable à partir du PIB (produit intérieur brut), c'est-à-dire le revenu national par habitant, les biens de consommation détenus, etc. Or, il existe également une dimension *humaine* ou *qualitative* du développement qui met l'accent sur l'éducation, la santé, le culturel, etc. Dans cette perspective, nous retrouvons dans la pensée du philosophe camerounais E. Njoh Mouelle une redéfinition de la notion de développement sous-tendue par la notion de l'humain. Son livre intitulé *De la médiocrité à l'excellence* est, comme l'indique le sous-titre, un « *Essai sur la signification humaine du développement* ». Au-delà de ces approches définitionnelles, il faut souligner, avec E. Morin (2010, 104), deux aspects essentiels qui gouvernent aujourd'hui l'idée de développement : 1) ce processus, qui est le propre des sociétés industrielles, est supposé garantir aux individus le bien-être et l'égalité ; 2) ce bien-être et cette égalité, dépendent en grande partie du facteur unique qu'est la croissance. Aussi, le développement de la croissance économique est-il perçu comme la condition des développements sociaux, psychiques et moraux.

démographiques, écologiques, etc.) qui accablent la civilisation contemporaine ont leur source dans le « mal développement ».

Dans la critique de la notion de développement, deux orientations se dégagent : il y a, d'une part, ceux qui critiquent uniquement la façon dont le développement est orienté, en soulignant l'inadéquation entre les politiques développementales appliquées et les principes même du développement ; d'autre part, ceux qui remettent en question l'idée de développement *per se*, eu égard aux nombreuses contradictions qui contrastent avec les espérances qu'elle charriait au départ (S. Bonnevault, 2003, p. 14). La problématique du développement durable semble se situer dans la seconde orientation. Elle se pose comme la solution alternative à la crise du développement, en s'opposant justement à l'accumulation illimitée des biens et l'accroissement de la maîtrise de la nature qui sont consubstantiels à la « civilisation scientifique-technique-industrielle » (H. Jonas, 1998a, p. 268). Dans ce sens, le développement durable doit permettre aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à pouvoir également satisfaire les leurs. Son objectif consiste à réguler les activités techniques, économiques et industrielles de telle sorte qu'elles ne polluent pas l'environnement.

La condition pour que l'humanité échappe à sa possible autodestruction réside donc dans un changement de voie. La question qu'il convient alors de se poser est celle de savoir si le développement durable offre véritablement la possibilité de changer de voie afin de se développer *autrement*. En d'autres termes, ce « nouveau » développement s'impose-il réellement comme le dépassement nécessaire du paradigme techno-économique antérieur ? Au cas où le développement durable serait lui-même assorti de multiples contradictions, ne faudrait-il pas finaliser tout procès développemental dans l'éthique de la responsabilité ? Pour contribuer à répondre à ces questions, la présente réflexion commence par exposer le processus qui conduit au développement durable ; elle se poursuit par une critique de sa pratique, pour s'achever par la nécessité de fonder tout procès développemental sur l'éthique de la responsabilité.

1. De l'insoutenabilité du développement au développement durable

Le développement durable trouve son contexte de justification dans l'actualité de notre monde dominé par l'inflation technologique, la croissance économique et les risques de destruction de l'environnement. Il émerge à la suite de multiples contradictions du développement qui, dans sa pratique actuelle, « n'est pas mû par la recherche de la plus forte croissance de tous à long terme, mais par le profit maximal des plus forts à court terme. » (S. Amin, 1989, p. 277). C'est pourquoi E. Morin (2010, p. 110) parle de « malaise » ou de « mal de civilisation » dans le souci de désigner tous les dérèglements et crises nés du développement techno-industriel. Notre civilisation qui s'est construite et développée autour du modèle de la croissance économique est aujourd'hui « malade » de son propre développement. Dès lors, l'on peut se demander avec le penseur français où mène véritablement le développement mondial ?

1.1. Le concept du développement sous-développé

Si le concept de développement est aujourd'hui qualifié de sous-développé, c'est parce qu'il conduit l'humanité vers une crise mondiale qui se décline en une insoutenabilité *sociale* (atomisation de l'homme au sein de la technosphère, marginalisation du tiers-monde, réduction des repères, des symboles et des cultures à l'univers de la consommation, appauvrissement des relations sociales, stress, etc.) et *écologique* (pollutions diverses, réchauffement climatique, déforestation, etc.) Par conséquent, l'humanité doit « [...] rejeter le concept sous-développé du développement qui faisait de la croissance techno-industrielle la panacée de tout développement anthropo-social, et renoncer à l'idée mythologique d'un progrès irrésistible s'accroissant à l'infini. » (E. Morin, 2010, p. 110). Ce modèle développemental semble donc sans issue certaine eu égard aux crises sociales et écologiques qui lui sont inhérentes.

1.1.1. Le problème social du développement

Dans son livre *Et l'homme dans tout ça ? Plaidoyer pour un humanisme moderne*, le généticien français A. Kahn questionne la véritable téléologie de la croissance économique dans notre civilisation en ces termes :

[...] peut-on se résoudre à ne considérer les inégalités que comme le prix à payer de la grande croissance, en réalité son moteur, ou bien ne faut-il pas se demander si la croissance qui ne placerait pas la justice et la solidarité au

centre de ses objectifs ne perdrait pas toute signification, et donc toute justification pour l'homme ? (2000, p. 360)

À cette interrogation, il convient de noter que l'existence d'un véritable tissu social de solidarité et de justice fait cruellement défaut à notre civilisation planétaire. En dépit de plusieurs décennies de développement, l'on observe un grand déséquilibre entre le Nord et le Sud avec comme corollaire l'aggravation des inégalités – 25% de la population vit dans les pays riches et consomment 75 % de l'énergie mondiale. Cette situation est due, selon l'analyse faite par C. et R. Larrère, au fonctionnement de « l'économie libérale » qui impose à la totalité du monde (pays, groupes sociaux et individus), « une mondialisation des marchandises et des capitaux ». Rien ne pouvant entraver « la libre concurrence et la marche du profit » dans ce système du « laisser-aller » et du « laisser-faire », pas même « les normes sociales ou sanitaires », l'on assiste donc à une « déréglementation » qui cause de multiples dégâts (C. et R. Larrère, 2009, p. 288) :

Inégal développement, délocalisation et relocalisation des activités industrielles, destruction des agricultures vivrières des pauvres, engorgement consécutif des bidonvilles et autres favelas, exclusion sociale, insécurité, délégitimation des politiques sociales..., sans parler des atteintes portées à l'environnement et à la santé².

La centration du phénomène développemental, exclusivement sur la croissance économique et l'optimisation technologique, ne dégrade pas

²À titre d'exemple, la chute du prix du pétrole et du cacao sur le marché international affecte respectivement les économies du Nigeria et de la Côte d'Ivoire. Les conséquences de cette baisse des matières premières se propagent en chaîne de façon désastreuse en allant de la réduction du budget de l'État à la paupérisation des populations. Le cultivateur ivoirien est ainsi embarqué, malgré lui, dans les dérèglements et les régulations de l'économie mondiale. Le prix de ses fèves de cacao n'étant pas déjà cher payé en période de croissance économique, on peut aisément imaginer sa détérioration rapide en situation de crise. Cet exemple montre une seule chose : « L'économie mondiale semble osciller entre crise et non-crise, dérèglements et re-régulations. Profondément dérégulée, elle rétablit sans cesse des régulations, souvent au prix des destructions (des excédents, par exemple, pour soutenir la valeur monétaire des produits) et des dégâts humains, culturels, moraux et sociaux en chaînes (chômage, progression de la culture des plantes à drogue). La croissance économique, depuis le XIX^e siècle, a été non seulement motrice, mais régulatrice de l'économie en accroissant la demande en même temps que l'offre. Mais elle a en même temps détruit irrémédiablement les civilisations rurales, les cultures traditionnelles. Elle a apporté des améliorations considérables dans le niveau de vie ; elle a en même temps provoqué des perturbations dans le mode de vie. » (E. Morin, 2010, pp. 86-87).

seulement la biosphère, mais aussi la « psychosphère, c'est-à-dire nos vies mentales, affectives, morales » (E. Morin, 2010, p. 87-88). En effet, les maux de la « civilisation-scientifique-technique-industrielle » se sont infiltrés dans les âmes des individus et prennent une forme subjective à travers les dérèglements tels que la consommation des drogues et des alcools, la rébellion des adolescents, le stress, la dépression, la criminalité, le suicide, etc. De même, la consommation névrotique des gadgets technologiques et des multiples divertissements de l'époque contemporaine doit être interprétée comme la réponse aux angoisses de l'individualisation. E. Morin constate pour le déplorer que l'individualisme signifie davantage « atomisation » et « anonymisation » plutôt que « autonomie » et « émancipation ». La sécularisation a pris le sens de libération par rapport aux dogmes religieux, mais aussi de perte de fondement. La différenciation des valeurs n'exprime plus seulement l'« autonomiemorale », l'« exaltationesthétique » ou la « recherche de la vérité », mais aussi la « démoralisation », l'« esthétisme frivole » ou le « nihilisme » (*Idem*, p. 102). N'est-ce donc pas cette *atomisation* et cette *dilution* de la vie dans le système techno-économique qui est à l'origine de multiples crises sociales que connaît l'époque actuelle ? Par conséquent, la prospérité matérielle n'est pas nécessairement assortie d'une amélioration de la qualité de vie. Elle peut même rendre la vie plus misérable sur les plans psychique, culturel et moral. Nous pouvons gagner en précision en lisant ces lignes éclairantes d'E. Morin (2010, p. 112) :

L'élévation des niveaux de vie peut être liée à la dégradation de la qualité de la vie. La multiplication des moyens de communication peut être liée à l'appauvrissement des communications personnelles. L'individu peut être à la fois autonome et atomisé, roi et objet, souverain de ses machines et manipulé/asservi parce qu'il asservit.

Les besoins artificiels créés par la société de consommation amène paradoxalement l'homme à croire que son coefficient d'être et d'existence augmente proportionnellement à la quête et la possession de nombreux produits artificiels. Le développement engendré par la croissance n'a donc pas toujours eu les effets escomptés. L'on est tout simplement passé de l'espoir au pessimisme tant dans les pays développés que dans les pays sous-développés. L'inégale répartition des produits de la croissance mondiale a entraîné le chômage, la montée des insécurités, le « développement du sous-

développement » dans les pays pauvres ; bref, la paupérisation de l'homme. E. Njoh Mouelle, le philosophe du développement, a raison d'attirer l'attention de l'homme d'aujourd'hui relativement à la surdétermination du critère économique dans le contenu du développement lorsqu'il déclare : « Il faut être attentif à ceci que le développement conçu comme une accumulation pure et simple de l'avoir est un mauvais développement. La production devenant l'objectif principal, tout lui est subordonné y compris l'homme lui-même. » (E. Njoh Mouelle, 1998, p. 75).

Ce type de développement, qui subordonne l'homme à l'impératif de la croissance économique, entraîne malheureusement le « développement du sous-développement éthique » (E. Morin, 2010, p.140) dont les « développés » et les « sous-développés » n'ont même pas conscience. Le sous-développement éthique ou la misère mentale s'observe aussi bien dans le monde développé que dans le monde sous-développé. E. Morin (2010, p. 112) parle alors du « développement du sous-développement des développés et sous-développés ». Le sous-développement moral, psychique et intellectuel des développés, lequel s'accroît simultanément avec le développement techno-économique, est visible à travers « la disette d'amour », la « méchanceté et l'agressivité », la « perte du global, du fondamental, de la responsabilité » (E. Morin, 2010, p. 112). La misère mentale ne décroît pas avec la décroissance de la misère physiologique et matérielle, mais s'accroît paradoxalement avec l'abondance et le loisir qu'offre le technocosme.

Le développement, à travers la triade science-technique-industrie, a perdu son caractère providentiel eu égard aux menaces qu'elle fait peser non seulement sur la *psychosphère* humaine, mais également sur l'*écosphère* planétaire. Le « mauvais développement » (E. Njoh Mouelle) ou « développement sous-développé » (E. Morin) met en péril de multiples espèces naturelles résultant des processus évolutifs multiséculaires. Au passif de ce développement, il y a la crise écologique qui figure aujourd'hui parmi les dangers les plus concrets qui menacent la sécurité mondiale.

1.1.2. Le problème écologique du développement

L'activité économique de l'homme a des incidences néfastes sur son environnement. Il s'enrichit en appauvrissant du même coup la diversité des

espèces naturelles. L'utilisation de certaines techniques jugées « contre-nature », la maximisation du profit et l'appropriation privée des moyens de production, le gaspillage de la société de consommation, etc., sont à l'origine des problèmes écologiques actuels. Si c'est notre modèle économique fondé sur la maximisation du profit qui conduit à la surexploitation des ressources naturelles, il est donc possible de penser avec H. Jonas « qu'un ordre économique qui n'est pas fondé sur le profit est naturellement plus approprié – même en tenant compte de la pollution éventuelle de l'environnement – à veiller à une utilisation rationnelle des ressources subsidiaires et des réserves de la terre en énergie et en matériel » (H. Jonas, 2000, p. 133).

La rupture de l'équilibre écologique planétaire est due à notre mode de consommation qui accumule les déchets domestiques et industriels dans la biosphère. À partir de la dialectique production-consommation, il s'ensuit inévitablement la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité, etc. Dès lors, le développement ne peut-il se faire qu'au terme de la destruction de la nature ? De fait, la maîtrise rationnelle de la nature est inhérente au processus du développement. Selon S. Bonnevault (2003, p. 167), l'activité économique, qui est essentiellement transformation de la nature, est à la fois génératrice de désordre et d'ordre. À partir de la thermodynamique, notamment la loi d'entropie, aussi connue sous le nom de *principe de Carnot*, il apparaît que l'activité humaine s'accompagne d'une utilisation de l'énergie et de matières premières qui se dispersent et dégradent l'environnement. Toutefois, la pression entropique est compensée par la néguentropie, c'est-à-dire l'« activité structurante, créatrice d'ordre, participant au développement de la vie. » Le couple dialectique entropie-néguentropie illustre qu'à la déstructuration de l'énergie née de la transformation de la nature, il peut également y avoir une structuration de la matière pour ramener de l'ordre au sein du désordre. Par ce jeu d'équilibre *déstructuration-structuration*, les perturbations au sein du système ne dépassent pas le seuil de tolérance. Par contre, si les perturbations allaient au-delà d'un certain seuil, il s'ensuivrait un dérèglement des sphères sociales et écologiques. Il est donc impérieux d'établir un nouveau rapport avec la nature en modifiant les contraintes écologiques que nous lui faisons subir.

La nature est la condition matérielle du développement. Ce serait faire preuve d'un véritable angélisme que d'envisager l'amélioration de notre bien-être matériel en laissant subsister une nature sous le mode de la *wilderness* (nature sauvage). Il n'y a donc pas de production et de croissance sans dégradation de la nature. Cependant, la mise en œuvre de nos ressources, devrait obéir au principe de l'exploitation rationnelle et non à celui de la surexploitation destructrice des équilibres naturels. Ceci nous conduit à penser, à l'instar de K. O. Apel (1993, p. 104), qu'il faudrait plutôt promouvoir une « juste exploitation qui soit à la fois économe et distributionnelle des ressources de la terre. »³ Or, cette juste exploitation économe et distributionnelle des ressources non renouvelables de la planète est la chose la moins partagée dans la pratique actuelle du développement. La mise en valeur de la nature est productrice d'entropie au regard de la pression maximale qui est exercée sur l'équilibre écosystémique de la planète. L'on note par exemple l'uniformisation des modes de production agricole sous le modèle intensif et productiviste qui réduit la diversité génétique⁴ ; l'augmentation de 50% d'ici à 2020 de la consommation mondiale d'énergie⁵ ; l'accélération de la déforestation qui compromet les fonctions essentielles de la forêt⁶, etc.

La surexploitation de la nature, dans le but de satisfaire les besoins de l'industrie et dispenser dans la société le maximum de bien-être, a entraîné

³ « Le problème le plus difficile dans ce contexte, [affirme K. O. Apel], semble être celui du changement de notre technologie scientifique et de notre système économique basé sur le marché de telle sorte que leur rendement et leur pouvoir de motivation ne soient pas détruits mais plutôt mis au service d'un style de vie supportable » (1993, p. 100-101.)

⁴ Lorsque les espèces animales et végétales disparaissent définitivement de notre environnement naturel, elles laissent un vide énorme dans la biodiversité car, leur existence est garante de la présence de structures génétiques uniques, complexes et irremplaçables à partir desquelles la vie d'un écosystème pourrait continuer.

⁵ D'après les simulations faites par le Conseil mondial de l'énergie (CME), si le développement du tiers monde devait se régler sur la norme des pays développés, la consommation mondiale en énergie pourrait doubler d'ici 2020 et atteindre 17, 2 milliard TEP – Tonnes Équivalent Pétrole. « Ce scénario n'est pas surprenant puisqu'en 1997, selon le PNUD, un Américain consommait 8076 kg (Tonnes Équivalent Pétrole) d'énergie commerciale, soit onze fois plus qu'un Nigérien et quarante fois plus qu'un habitant du Bangladesh. » (S.Bonnevault, 2003, p. 115.)

⁶ La forêt est à la fois un « habitat de la diversité biologique », un « régulateur hydrologique et climatique par la fixation du carbone », un « producteur d'oxygène » et un « protecteur et régénérateur des sols. » (S.Bonnevault, 2003, p. 118.)

la perturbation de la vie de la nature. Cette situation ne confirme-t-elle pas l'idée selon laquelle le développement se fait en détruisant nécessairement l'environnement ? À cet effet, le développement durable peut-il s'imposer comme un paradigme efficace pour orienter l'agir humain dans sa quête d'une existence meilleure ? Est-il à même de permettre à la planète terre de survivre aux effets pervers du développement ?

1.2. L'« après » développement dans le sillage du développement durable

La crise du modèle actuel de développement à travers son incapacité à assurer le bien-être de tous à travers le monde soulève la question du type de développement souhaitable aujourd'hui. Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, au Brésil, la plupart des États ont affiché la ferme volonté d'opter pour un *après* développement qui est plus exactement le « développement durable ». Cette idéologie est alors présentée comme le nouveau paradigme qui doit succéder au développement – très *éphémère* et incapable d'inscrire *durablement* dans le temps la gestion *économe* et *distributive* des ressources naturelles et économiques aussi bien pour les générations présentes que pour les générations futures. F. Partant estime qu'il serait suicidaire pour la planète si l'ensemble de ses habitants reproduisaient *in extenso* le mode de développement des pays industrialisés. L'auteur de *La fin du développement* manifeste son scepticisme quant à l'universalisation du processus développemental actuel en ces termes :

La question est de savoir si les ressources disponibles dans le monde, ressources qui sont plus ou moins importantes, mais toujours limitées, permettraient effectivement à l'humanité entière de produire tout ce qui est nécessaire à la satisfaction de ses besoins tels qu'ils s'expriment aujourd'hui dans les pays développés. Il s'agit de savoir si cinq à six milliards d'individus pourraient mettre en œuvre un développement analogue à celui de ces pays, produire autant et consommer autant, vivre enfin comme les nations nanties... De toute évidence, c'est impossible. (1983, p. 36.)

Dès lors, l'ajout du prédicat « durable » au développement est tout simplement une façon de reconnaître qu'il n'a pas pu véritablement tenir toutes ses promesses et donc, qu'il a produit des effets contraires à ceux que l'on attendait. L'origine du concept de « développement durable » remonte à décembre 1983 lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies demande à la CMED (Commission Mondiale sur l'Environnement et le

Développement), dirigée par le Premier ministre de la Norvège (Gro Harlem Brundtland) de créer un « un programme global de changement » pour la sauvegarde des intérêts des générations futures et la préservation de l'environnement. Le rapport de la CMED, dénommé *Notre futur commun*, encore connu sous le nom de rapport Brundtland, paraît en 1987. D'après la définition du rapport Brundtland, « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »⁷ (1989, p 51). Cette définition met en exergue les expressions de « besoins » et de « capacité des générations futures ». Il y a une projection des « besoins » du présent sur l'avenir qui se fonde sur une double identification : 1) l'identification des générations futures d'hommes et de femmes à *l'homo sapiens*, ce qui suppose que l'autre homme de demain ne va pas subir une mutation génétique au point d'être différent de l'homme d'aujourd'hui ; 2) l'identification de l'alimentation et des conditions de vie des générations futures à celles des générations actuelles.

L'idée qui préside à l'émergence du développement durable part du constat d'après lequel l'humanité s'achemine inéluctablement vers une

⁷L'expression anglaise « *sustainable development* », lorsqu'elle est traduite en français, devient polysémique et peut signifier à la fois développement « durable », « soutenable », « viable » ou « supportable ». Outre le rapport Brundtland qui pose les bases conceptuelles du « développement durable », il faut mentionner le « Sommet de la Terre » de Rio au Brésil, en 1992. Au cours de ce Sommet réunissant cent soixante-quinze États, il s'est agi de concilier les nécessités de la sauvegarde écologique et les nécessités du développement économique à long terme. La conférence de Rio mentionne la dégradation alarmante de l'environnement en rapport avec la croissance à outrance que promeut le système économique mondial. Elle réitère par conséquent que la dégradation de l'environnement est incompatible avec le « développement durable » auquel l'humanité tout entière a droit. Le quatrième principe de la Déclaration de Rio affirme : « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. » Selon le propos de C. et R. Larrère, « le sommet de la Terre, réuni à Rio en juin 1992 [...] a été la reconnaissance officielle [de la crise environnementale.] Tous les pays du monde y étaient représentés, tant par leurs États que par les Organisations non gouvernementales. Sans doute les résultats en ont-ils été décevants : peu de décisions furent prises, permettant d'engager des politiques efficaces de protection de la nature et de prévention des risques. Mais le fait que le sommet se soit tenu prouve que la crise environnementale est devenue l'objet d'une préoccupation commune et d'un débat public. » (2009, p. 7). Le slogan de Rio est le suivant : « penser globalement, agir localement ». D'où l'expression « glocalisation » qui traduit l'inter-rétroaction du global et du local. En d'autres termes, les enjeux environnementaux ne sont plus locaux, mais concernent tous les hommes qui ont un destin commun dont la trame se tisse dans le monde clos que représente la Terre.

« croissance sans avenir ». Il s'agit en quelque sorte d'une réorientation du développement en vue de mieux répondre aux attentes de nombreux citoyens à travers le monde. Dès lors, le prédicat « durable » améliore-t-il le contenu du développement tel qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent ?

1.2.1. La durabilité du développement

Dans le concept de développement durable, le prédicat « durable » se rapporte d'une manière inévitable au temps dans lequel les activités humaines sont inscrites. Le rapport au temps vise le long terme dans la mise en valeur des ressources de la planète. La dimension de la temporalité qui donne le caractère *durable* au développement est le *futur*. Au lieu de satisfaire uniquement les besoins et les intérêts des populations actuelles, c'est-à-dire du présent, il faut également penser aux populations à venir qui devraient également satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le présent se projette alors dans le futur et entend rationaliser le prélèvement des ressources naturelles de manière à en permettre une plus large redistribution. La durabilité traduit en quelque sorte non seulement l'existence permanente dans le temps et l'espace de la chose qu'on prélève pour se développer (énergies fossiles, gisements de métaux tels que l'or, le diamant, le cuivre, le plomb, l'argent, etc.), mais aussi l'épanouissement à long terme de l'homme qui se développe.

La première chose qu'il s'agit de faire perdurer, de préserver pour qu'il soit toujours stable est l'équilibre de notre environnement physique en proie à une économie prédatrice qui n'hésite pas à dilapider sans compter. La seconde chose que le développement durable veut faire perdurer est l'équilibre entre les hommes à travers la réduction de la pauvreté et la promotion d'une véritable réalité partenariale Nord/Sud adossée sur l'égalité et l'équité.⁸

⁸ D'après C. et R. Larrère, « Sustainable development, dit-on : cela signifie d'abord que l'objectif en est le développement, pas la "croissance zéro". Le développement en est l'idée centrale, celle à laquelle sont attachés les pays du tiers-monde, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et la plupart des ONG. L'adjectif sustainable ne fait qu'ouvrir un espace de négociation : celui de son contenu. Or, sustainable ne signifie pas seulement "durable", mais aussi "viable", et "vivable". L'objectif, dont on affirme la légitimité, est d'assurer un développement (économique et social) qui reproduise, à long terme (durable), les conditions sociales et environnementales de sa possibilité. » (2009, p. 223).

Le développement durable voudrait dissiper les contradictions qui existent entre la croissance économique, l'équité sociale et la préservation de la biodiversité.

1.2.2. L'interaction entre l'économique, l'écologique et le social

Pour être soutenable dans le temps, le développement de toute société doit être à même de reproduire et d'élargir les trois dimensions du stock de capital : 1) le capital économique classique ;2) le capital écologique composé de toutes les ressources naturelles dont hérite une génération ;3) le capital d'équité sociale qu'on peut assimiler à la capacité intégratrice de la collectivité, qui dépend notamment de l'accès aux richesses et de leur mode de répartition (A. Emmanuel et al, 1989, p. 6). La conjonction de l'*économique* et du *social* permet d'avoir le *développement équitable*⁹, celle de l'*économique* et de l'*écologique* produit le *développement viable*¹⁰ et la conjonction de l'*écologique* et du *social* donne le *développement vivable*¹¹. Par conséquent, la synergie entre l'*équitable*, le *viable* et le *vivable* permet d'avoir le *développement durable*.

Au premier abord, l'idée d'un « après » développement sous le modèle du « développement durable » est intéressante, voire séduisante, eu égard au fait qu'elle se soucie de promouvoir l'équité intra et intergénérationnelle, de protéger l'écosystème contre les nuisances industrielles, de réduire l'écart de développement qui existe entre le Nord et le Sud, etc. Toutefois, l'on peut se demander si le développement durable n'est pas simplement un changement de vocable qui laisse inchangée la structure fonctionnelle du développement ? Mieux encore, ne peut-on pas soupçonner le développement durable d'être une idéologie spécifique au monde développé visant à limiter la croissance des pays sous-développés ?

2. L'idée de « durabilité » contre le développement ?

⁹L'*équité* traduit la capacité d'une redistribution des biens à l'échelle mondiale indépendamment des considérations religieuses, raciales, ethniques, idéologiques, etc. Elle promeut donc la justice et l'égalité dans l'accès au bien-être et s'oppose à toutes formes de discrimination.

¹⁰Le développement *viable* prescrit l'utilisation des ressources naturelles sans toutefois oublier la recherche des produits de substitution pour éviter leur épuisement.

¹¹Est *vivable* tout développement qui permet aux individus de satisfaire leurs besoins essentiels dans un environnement potable.

Une analyse en profondeur du concept de développement durable révèle quelques difficultés d'ordre théorique et pratique. Les difficultés théoriques portent non seulement sur la construction conceptuelle du développement durable, mais aussi sur son fondement. La construction conceptuelle est une antinomie (« développement » + « durable »), car le développement ne peut pas ne pas s'accompagner d'une exploitation de la nature. Le fondement théorique du développement durable semble mettre l'accent beaucoup plus sur l'environnement que sur l'homme. Les difficultés pratiques sont liées à l'impossibilité du développement durable de pouvoir garantir au même moment le développement des pays du Sud tout en leur demandant de freiner leur course vers la croissance. Au vu de ce qui précède, il est tout à fait légitime de se demander si l'ajout du prédicat « durable » change fondamentalement la *nature* du développement. En effet, le développement durable ressemble davantage à une inflation conceptuelle qu'à une volonté des pays riches de changer leurs modes de vie très dommageables pour la planète. En d'autres termes, peut-on protéger à la fois la couche d'ozone et le système industriel qui émet le dioxyde de carbone (CO₂) ?

2.1. L'insoutenable antinomie croissance économique-protection de l'environnement

Le développement ne peut s'accompagner d'une véritable soutenabilité écologique puisque son projet est fondamentalement animé par la volonté de maîtrise rationnelle de la nature au moyen de la technoscience. La soutenabilité est alors une « fausse promesse » puisque le développement constitue la « négation même de la soutenabilité. » (S. Bonnevault, 2003, p. 166-167). L'expansion, les bénéfices et la maximisation du profit sont des logiques inhérentes au processus du développement. Ce sont des mécanismes sans lesquels il ne serait pas. Comment le développement pourrait-il d'un côté maximiser les profits en détruisant la nature et de l'autre, limiter cette même destruction au nom de la durabilité ? E. Morin (2010, p. 91) a sans doute raison de constater que « L'idée de "développement soutenable" comporte la mise en dialogique de l'idée de développement, qui comporte accroissement des pollutions, et de l'idée d'environnement, qui nécessite limitation des pollutions. » De ce

point de vue, le concept de développement durable semble lui-même « sous-développé », c'est-à-dire pas encore vraiment (re)pensé. C'« est une notion floue, maniable, protéiforme. » (C. & R. Larrère, 2009, p. 223). En fait, l'idéologie du développement durable donne l'impression de rompre avec le système libéral et capitaliste alors qu'elle contribue efficacement à son maintien. C'est l'idée qui ressort du propos du philosophe camerounais E. Njoh Mouelle (2003, p. 4) :

Le concept de développement durable n'a pas pu être déployé sous la forme d'une authentique idéologie de développement. Cette ébauche de doctrine n'est pas suffisamment cohérente pour cela, en dépit de sa schématisation en trois piliers ou trois cercles entrant en intersections. En effet, le développement durable ne remet pas en cause le libéralisme capitaliste. Bien au contraire, c'est en maintenant à leur place les leviers et paramètres du libéralisme qu'une simple invite à la prudence, à la réduction des volumes de consommation des ressources naturelles, est adressée aux divers acteurs de la vie économique. Il ne s'en dégage non plus rien de systématique relativement à l'intérêt porté au social pour qu'il soit dit qu'une teinte de socialisme la colorerait.

En réalité, la construction conceptuelle du « développement durable » est un *oxymore* ou une *antinomie*. L'oxymore est une figure de rhétorique qui consiste à réunir dans un même énoncé deux termes contradictoires. Le développement durable contient aussi une telle contradiction. Quelle peut donc être la finalité de ce procédé rhétorique dans la construction conceptuelle du développement durable ? En effet, « la version idéologique de l'oxymore constitue une forme de camouflage légitimeur puisque la conjonction des deux termes antinomiques permet de faire rejaillir sur celui qui est contestable la valeur positive que l'on accorde à l'autre » (2003, p. 207). Autrement, le développement étant en lui-même insoutenable, l'ajout du qualificatif « durable » ou « soutenable » permet de redorer son blason pour qu'il soit moins contestable¹².

¹² L'économiste S. Latouche (2003, p. 27), l'un des représentants du courant de pensée qui prône la *décroissance*, trouve que le « développement » est un « *mot toxique* » pour le concept « durable ». Que le qualificatif soit « durable » ou « soutenable », le contenu du développement reste identique à lui-même. Il s'agit toujours d'exploiter la nature, de rechercher de façon effrénée le profit et, par conséquent, de poursuivre la croissance économique. Le développement durable est par conséquent une « imposture » qui s'est vêtu des « habits neufs du développement ». Il n'est rien d'autre qu'« un concept alibi », une « main invisible » qui veut avoir une « mainmise sur la nature » (voir S. Latouche, 1994, pp. 77-94). Comme le souligne si bien D. Bourg, « Cessons de croire que nous pouvons harmoniser une économie purement financière, dont les instruments visent à rendre

Si le développement durable veut par exemple réellement limiter l'émission des gaz à effet de serre issue de la combustion des énergies fossiles, il va à coup sûr remettre en cause non seulement « toute la politique énergétique des pays industrialisés », mais aussi « toute l'industrialisation des pays en voie de développement. » (C. & R. Larrère, 2009, p. 218). C'est la raison pour laquelle les pays industrialisés se réservent de limiter l'exploitation des ressources de la planète afin de maintenir intact leur niveau de vie alors que les pays sous-développés, qui aspirent au développement et à la croissance, ne veulent pas toujours conserver la nature que les pays développés ont pillée pour se développer. Dès lors, le développement durable serait-il une simple stratégie du monde développé pour préserver l'ordre économique mondial (le *statu quo*) et faire échec aux tentatives du Sud de penser un Nouvel ordre mondial ?

2.2. Une idéologie contre le développement des pays du Sud ?

L'idée de freiner la course à la croissance mondiale dans le souci d'éviter la destruction de l'environnement peut apparaître comme une volonté des pays riches industrialisés de paralyser la marche vers le développement des pays pauvres sous-industrialisés. Surtout que certaines puissances occidentales, à l'instar des États-Unis d'Amérique, ont affirmé, au Sommet de Rio sur l'environnement, que leur niveau de vie n'était pas négociable¹³. Si les pays riches se refusent à réduire leur empreinte

impossible toute considération de long terme, et la préservation de la biosphère. Finissons-en avec la rhétorique des trois piliers et d'un équilibre aussi trompeur que mensonger entre les dimensions économique, sociale et écologique. Il convient bien plutôt d'instituer de nouvelles régulations politiques et économiques. Nous devons faire face à la contradiction frontale entre le cahier des charges de nos démocraties de marché selon lesquelles il convient de produire et de consommer le plus possible, et la préservation de la biosphère. » (2003, p. 32).

¹³Lorsque Maurice Strong, Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement déclarait en 1992, à Rio, que le modèle actuel de développement qui conduit à la destruction des ressources naturelles de la planète n'est pas viable, Georges Bush (sénior) énonçait à son tour la maxime suivante : « Notre niveau de vie n'est pas négociable ». Plus récemment, le 04 août 2017, le Président américain Donald Trump s'est retiré de l'accord de Paris conclu le 12 décembre 2015 lors de la COP 21. Cet accord se proposait de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. En se désengageant de l'accord international destiné à contenir le réchauffement climatique, le Président des États-Unis (le deuxième plus gros émetteur de gaz à effet de serre de la planète, après la Chine) ne « voulait rien qui

écologique, pourquoi donc exiger des pays en voie de développement, sous-industrialisés et donc, moins polluants, des restrictions dans l'exploitation de leurs ressources naturelles pour amorcer leur développement ? C'est pourquoi à Rio, lors des négociations sur les mesures à adopter pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, les pays en développement y voyaient plutôt une stratégie des pays développés pour modifier les conditions de la compétition internationale. Toujours à Rio, les pays industrialisés ont souhaité la protection des forêts humides équatoriales, de même que l'interdiction de leur abattage ; or ces espaces à protéger se trouvent majoritairement dans les pays en développement. Ces derniers ont immédiatement réagi en réclamant que les mêmes mesures soient étendues aux forêts des régions tempérées situées en majorité aux États-Unis, au Canada, etc. Les pays en voie de développement ont aussi formulé le besoin d'exploiter leurs forêts « en vertu de leur droit souverain au développement ». En fait, notent C. & R. Larrère, ils

[...] estimaient que la concentration de gaz à effet de serre était imputable au mode de vie et de mise en valeur des pays riches. C'était donc à eux, en priorité d'infléchir leur politique de développement, quitte à accepter, dans une période transitoire, comme le suggère Ignacy Sachs, une accélération de la croissance des pays pauvres, au risque de voir augmenter leur contribution à l'effet de serre.¹⁴ (2009, p. 218).

Le développement durable promeut ainsi une économie verte. La nature cesse d'être un simple objet pour la maximisation du profit

puisse se mettre en travers » de son action pour redresser l'économie américaine. À cet effet, la préservation des emplois américains comptait davantage pour Trump que l'avenir de la planète. Son slogan, « L'Amérique d'abord », montre bien qu'il s'agit avant tout de préserver les intérêts économiques de son pays même si ceux-ci sont porteurs d'effets nocifs pour l'équilibre écosystémique de la planète. Autrement dit, l'Amérique doit d'abord retrouver sa « gloire » ou sa prospérité économique même si cette grandeur devait s'accompagner d'un énorme déluge dans le reste de la planète.

¹⁴ E. Njoh Mouelle s'étonne aussi du fait que le développement durable invite les pays en voie de développement « à observer les mêmes consignes en matière de conservation des écosystèmes et des richesses naturelles, eux qui ne consomment déjà pas grand-chose des ressources qu'il est question de protéger et d'épargner ! Eux qui ne figurent pas parmi les grands pollueurs de la planète ! On ne peut pas dire que le "développement durable" leur ait réservé une place particulière. Considère-t-on qu'en matière de croissance on ne pourrait et ne devrait pas étendre à ces pays la consigne relative à la réduction de la croissance ? Le souhait de croissance légitime des pays sous-développés vers un état de prospérité comparable à celui des pays développés fait plutôt craindre aux pays du Nord une dégradation encore plus grande de la biosphère ! » (2013, p. 4).

économique pour devenir une valeur au service du bien-être de l'humanité. Par conséquent, quelle est la place de l'homme dans cette nouvelle idéologie ? N'est-ce pas encore là une *vision quantitative* du développement que nous propose le développement durable ?

2.3. De la décentration de l'homme à la centration de la nature

Même si la littérature du développement durable fait référence à l'homme, ce dernier semble ne pas pour autant en être la finalité. Si la conception économique du développement met l'accent sur la croissance, le développement durable, pour sa part, a placé la nature au centre de ses préoccupations. Par conséquent, la centration de la nature dans cette vision du développement, qui aboutit quasiment à la décentration de l'homme, permet tout simplement de constater que ses concepteurs ont encore mis l'accent sur le paramètre *quantitatif*. Ne considérer que le seul paramètre quantitatif, qu'est-ce à dire ?

Nous voulons dire que l'accent mis sur le facteur quantitatif du développement à travers l'invitation à ne pas tout exploiter, ne s'est pas accompagné d'une vision qualitative qui aurait consisté à définir les principes d'une qualité de vie digne de l'être humain tout en se détournant de "l'american way of life" caractérisé par la consommation à outrance. (E. Njoh Mouelle, 2013, p. 2)

Certes l'on peut interpréter le souci pour les générations futures comme cette volonté de placer l'être humain au cœur du développement, mais, à la vérité, il s'agit toujours d'exploiter et de consommer avec modération les ressources naturelles pour en léguer des *quantités* suffisantes à la postérité. L'environnement est donc devenu « une sorte d'entité fétiche des temps présents » (E. Njoh Mouelle, 2013, p. 4). Le social, l'économique et le politique sont colorés au « vert ». Une sorte de (re)sacralisation de la nature a cours dans la problématique du développement durable et donne l'impression que l'être humain n'est qu'une préoccupation secondaire. Comment expliquer par exemple l'importance accordée à la protection de l'environnement par les protagonistes du développement durable alors qu'au même moment une bonne partie des générations présentes ne bénéficie pas des conditions de vie décentes ?

L'on pourra nous rétorquer que l'environnement est désormais une condition du bien-être de l'homme, mais n'est-ce pas davantage la peur de

l'épuisement des ressources naturelles que du développement de l'homme dans son intégralité dont il s'agit ici ? C'est donc encore au nom des aspirations et des besoins matériels de l'homme qu'on se soucie de lui et non de lui-même proprement. En prônant la réduction de la croissance, l'on a cru que le développement durable s'orienterait « en faveur de l'approfondissement de soi spirituel » (E. Njoh Mouelle, 2013, p. 4). Il y a donc lieu ici de s'inquiéter de la décentration de l'homme en tant que finalité absolue de toute entreprise de développement pour la centration de la nature, de l'écologie, dans nos préoccupations quotidiennes. La durabilité concerne la conservation des ressources naturelles et non le développement et l'approfondissement des valeurs intrinsèques de l'homme telles que la liberté, la justice, l'égalité, la morale, etc. E. Njoh Mouelle peut alors s'interroger : « Quel type d'homme *le développement durable se propose-t-il d'aider à promouvoir ?* » (E. Njoh Mouelle, 2013, p. 5) Cette question ne trouve malheureusement pas encore de réponse précise et satisfaisante dans cette vision développementale.

Grâce à ses productions technologiques de plus en plus sophistiquées, l'homme a pu dompter l'agressivité de la nature dans le but d'améliorer ses conditions de vie matérielles. La beauté et le caractère innovant des infrastructures contemporaines traduisent la détermination de notre civilisation à utiliser son savoir théorique converti en puissance pour *transgresser* les limites de la nature. Le développement apparaît donc comme ce procès par lequel l'homme « détruit » la nature pour y aménager un environnement culturel. À cet effet, ne pouvons-nous pas nous développer sans endommager à une très grande échelle les processus naturels de l'écosystème planétaire ? Un développement respectueux de la dignité humaine et de l'intégrité de la biosphère ne devrait-il pas avoir pour fondement l'éthique de la responsabilité ?

3. Pour un développement fondé sur l'éthique de la responsabilité

La mise en valeur de la nature dans le procès du développement techno-économique étant assortie de sa dénaturation, les sociétés industrialisées et celles en industrialisation devraient normalement s'éduquer à l'environnement pour un développement responsable. Aussi la responsabilité devrait-elle être au fondement de tout développement qui se

veut respectueux de la dignité de l'homme et de son environnement. Le principe responsabilité du philosophe allemand H. Jonas apparaît comme cette éthique qui peut donner un « supplément d'âme » au processus développemental de nos sociétés.

L'avenir du monde devient de plus en plus incertain en ce qui concerne sa capacité à permettre à l'homme de déployer pleinement son humanité. Cette incertitude nous contraint à repenser le présent en inventant de nouvelles manières de vivre dans le monde et de s'insérer dans la nature. Les conditions devant présider à l'ouverture d'un avenir authentiquement humain sont, entre autres, l'évaluation des risques sociaux des applications technoscientifiques, l'élaboration des principes d'un développement respectueux de l'homme et de son environnement, etc. Aussi devons-nous rompre « avec un mode de gestion purement et simplement technocratique », pour « fonder une pratique écologiquement et socialement responsable de la vie économique, en insérant une certaine « dose » d'éthique et de politique dans les questions environnementales. » (H.-S. Afeissa, 2007, p. 7-8).

La rupture avec un mode de gestion qui privilégie la domination technoscientifique de la nature et la consommation à outrance de ses ressources ne signifie pas pour autant la rupture avec la technique elle-même ou avec l'exploitation de la nature. Ainsi, rappelle H. Jonas, « Le choix plus simple qui consisterait à suspendre toute action nous est ici refusé, car nous devons poursuivre l'exploitation technique de la nature. Comment et dans quelles proportions, telles sont les deux seules questions qui subsistent » (2000, p. 138). Le problème n'est donc pas l'action qui comprend l'exploitation technique de la nature, mais l'intensité, voire la densité de cette action sur l'écosystème planétaire. Autrement dit, exploiter la nature pour impulser le développement n'est pas en lui-même un problème, mais il le devient aussitôt que le processus développemental crée des situations écologiquement insoutenables. Au lieu de s'interdire la transformation de la nature, il serait plus judicieux d'encadrer le développement à partir de l'éthique de la responsabilité. Elle peut orienter aussi bien les pays en développement que les pays développés vers une meilleure perception de la *manière* par laquelle ils doivent exploiter la

nature. Le principe responsabilité interroge donc *comment* et dans quelles *proportions* l'homme peut exploiter la nature pour se développer.

Le *comment* interroge la manière dont nous allons procéder pour transformer l'environnement naturel. L'attitude de l'homme responsable consistera d'abord à déterminer l'impact de ses constructions sur l'environnement pour avoir une idée claire de leur nuisance écologique. Si la construction d'un barrage hydroélectrique doit se solder par l'extinction de nombreuses espèces ou la destruction de vastes étendues de forêts, n'est-il pas souhaitable de trouver des solutions palliatives qui causent le moindre mal à la nature ? Pourquoi ne pas par exemple remplacer la construction du barrage par le développement de l'énergie solaire ? La dynamique développementale des sociétés doit être intrinsèquement liée à la préservation de l'environnement. Il faut donc promouvoir des politiques de développement qui empiètent moins sur les dynamismes naturels. L'aménagement des territoires doit valoriser et protéger le patrimoine naturel, culturel et humain. Pour ce faire, il est important de maintenir la diversité biologique des milieux à exploiter et valoriser également les paysages. La déforestation et le changement climatique sont une affaire de *proportion*. Quelle devrait être la juste proportion de l'exploitation technique de la nature ?

L'exploitation disproportionnée de la nature est la cause des problèmes écologiques de notre temps. Nos activités économiques, techniques et industrielles tendent davantage vers la démesure que vers l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. La durabilité du développement des sociétés actuelles ne sera possible que par la prise en compte de l'éthique de la responsabilité qui est en réalité une éthique environnementale. En inscrivant l'éthique de la responsabilité dans un horizon temporel qui déborde le *maintenant* du présent pour prendre en charge le *lointain* de l'avenir, il est question d'opérer « des changements profonds dans la sphère économique, au niveau des modes de production et des modes de consommation » (S. Ferrari, 2010, p. 7). Seuls ces différents changements pourront permettre à terme la préservation des ressources environnementales, dans le présent et l'avenir, pour le bien-être des générations actuelles et futures. L'humanité « doit être », mais dans un environnement viable. Car il ne faut pas seulement qu'elle soit (*l'être là*), il

faut également qu'elle vive bien (*l'être ainsi*) pour pouvoir exercer la *responsabilité* pour l'avenir.

L'un des impératifs de l'éthique de la responsabilité nous enjoint d'agir en évitant que les effets de nos actions compromettent « les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre » (H. Jonas, 1998a, p. 40). Aussi est-il possible aujourd'hui de respecter l'intégrité de la nature et de maintenir la permanence d'une humanité authentiquement humaine sur terre si le modèle développemental des pays riches industrialisés se généralise dans les pays en voie de développement ? En réalité, la finitude de la planète (épuisement des énergies fossiles, raréfaction de l'eau douce, altération de la couche d'ozone, etc.) et la vulnérabilité de la nature imposent un changement dans nos modes de vie, et particulièrement ceux des pays développés. La *décroissance* s'impose en cette époque de crise écologique et les pouvoirs publics doivent non seulement s'arrimer à cette logique de contraction de la consommation, mais également inciter, voire « contraindre », les citoyens à changer leurs habitudes.

Cela reviendrait [par conséquent] à consentir à de sévères mesures de restriction par rapport à nos habitudes de consommation débridées – afin d'abaisser le niveau occidental de la période récente, ce niveau de vie tant fêté, dont la voracité, avec les déjections qu'elle entraîne, apparaît particulièrement coupable des menaces globales qui pèsent sur l'environnement. [...] Tout cela deviendra inéluctable, et plus on tardera, plus ce sera difficile, en raison de la vérité toute simple selon laquelle une terre dont la surface est limitée n'est pas compatible avec une croissance illimitée, et qui veut que la terre ait le dernier mot. (H. Jonas, 1998b, p. 106-107).

En pratiquant une certaine restriction dans la consommation des ressources naturelles, la civilisation contemporaine adopte une éthique de l'autolimitation dont la finalité est de permettre une répartition équitable des ressources entre les générations. Que l'on ne pense pas que l'abaissement du niveau de vie de l'humanité, et singulièrement des pays développés, vise à réintroduire l'homme dans une prémodernité archaïque. La *décroissance* n'est pas le *refus* de la croissance, mais la *limitation* d'une croissance qui se veut *illimitée* à la surface d'une Terre *limitée*. Il est question de faire *décroître* le *superflu* qui accompagne notre consommation au quotidien, car tout excédant ne contribuant pas à la satisfaction des désirs

naturels et nécessaires doit être perçu comme du *gaspillage*. L'abaissement du niveau de vie des générations actuelles ne devrait donc pas hypothéquer leur bien-être. C'est au contraire le maintien et l'exportation des modes de vie des pays développés dans les pays moins développés qui peuvent hypothéquer l'avenir de la planète. La responsabilité environnementale consiste seulement à « accepter la réduction non pas du bien-être mais du confort attaché à l'usage de certains biens dont la production [...] ou la consommation engendre des dégradations de nature irréversible de l'environnement naturel. » (S. Ferrari, 2010, p. 9).

Le « sacrifice » des pays industrialisés est en fait une obligation morale devant permettre « aux générations présentes des pays en développement et à l'ensemble des générations futures d'accéder à un niveau de bien-être au moins égal au niveau qui assure la couverture des besoins essentiels. » (S. Ferrari, 2010, p. 8). Pouvons-nous réellement atteindre l'objectif de contenir la température moyenne de la planète à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels si nous ne renonçons pas dès maintenant à toutes nos « habitudes de consommation débridées » ? Une partie de l'humanité doit-elle continuer à exercer sa voracité dans la consommation des sources d'énergie, de l'eau, des forêts, des technologies, des aliments, etc., sans se *soucier* de l'autre partie et de l'humanité future ? C'est pourquoi l'éthique de la responsabilité préconise « la solidarité entre les générations existantes et entre les générations successives à travers leur dépendance à l'égard de la nature : l'équité intragénérationnelle ne peut être dissociée de l'équité intergénérationnelle qui la détermine (via l'obligation de l'avenir). » (S. Ferrari, 2010, p. 8) La solidarité est une obligation éthique à partir de laquelle les générations présentes les plus favorisées réduisent leur consommation au profit de celles qui sont moins favorisées.

Conclusion

La problématique du développement durable a suscité beaucoup d'espoirs au milieu des citoyens soucieux de penser *autrement* le rapport de l'homme à la nature que sous le mode de la domination techno-économique. Face aux nombreuses contradictions intrinsèques au développement, cette nouvelle idéologie a voulu instaurer une réelle synergie entre l'économique, l'écologique et le social, aux fins d'assurer aux générations présentes et

futures une existence authentiquement humaine dans un environnement sain. Seulement, cet « après » développement qui devait constituer une alternative au « développement sous-développé » s'est avéré lui-même « sous-développé ». La soutenabilité ou la durabilité qu'elle promet apparaît comme une « illusion », une « fausse promesse » dans la mesure où le développement « est fondamentalement animé par la volonté de maîtrise rationnelle de la nature grâce à la technoscience » (S. Bonnevault, 2003, pp. 166-167). Faut-il dès lors revenir à l'« avant » développement après les contradictions du développement et de l'« après » développement ? En réalité, il nous est « impossible de revenir en arrière : des raisons impérieuses nous interdisent de rompre avec la technique » (H. Jonas, 1991, p. 14) qui est la force productive du développement. Les gains du développement techno-économique sont visibles. Il reste maintenant à réduire ses effets néfastes sur l'existence de l'homme et la vie de la nature. C'est pourquoi il est judicieux d'enclôser le développement dans la sphère éthique, notamment en subordonnant la logique économique aux facteurs sociaux et moraux et non l'inverse. À cet effet, l'éthique de la responsabilité entend promouvoir et protéger toutes les valeurs qui concourent à l'enrichissement de la vie humaine. La protection de l'environnement et la promotion d'une meilleure qualité de vie sur Terre dépendent en grande partie du sens profond de la responsabilité que tous les hommes devraient avoir par rapport au présent et à l'avenir.

Références bibliographiques

- AFEISSA Hicham-Stéphane (sld), 2007, *Éthique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, textes réunis et traduits par Hicham-Stéphane Afeïssa, Paris, Vrin.
- AMIN Samir, 1989, *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde. Une analyse politique*, Paris, L'Harmattan.
- APEL Karl-Otto, 1993, « La crise écologique en tant que problème pour l'éthique du discours », in *Hans Jonas. Nature et responsabilité*, Gilbert Hottois et Marie-Généviève Pinsart (coordination scientifique), traduit de l'anglais par Marie-Généviève Pinsart, Paris, J. Vrin, p. 93-130.

- ARNAUD Emmanuel, BERGER Arnaud et DE PERTHUIS Christian, 2005, *Le développement durable*, « Repères pratiques », Paris, Nathan.
- BONNEVAULT Stéphane, 2003, *Développement insoutenable. Pour une conscience écologique et sociale*, éditions du Croquant, coll. Turbulences.
- BOURG Dominique, Juillet-août 2010, « L'éco-scepticisme et le refus des limites », in *ÉTVDES*, revue de culture contemporaine, p. 29-40.
- FERRARI Sylvie, Décembre 2010, « Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 3 |, mis en ligne le 06 juin 2010, consulté le 16 décembre 2015. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8441> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8441.
- JONAS Hans, mai 1991, « De la gnose au principe responsabilité. Un entretien avec Hans Jonas. (Entretien avec Jean Greisch et Erny Gillen) », trad. Jean Greisch, in *Esprit*, n° 54, pp. 5-21.
- JONAS Hans(1979), 1998a, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- JONAS Hans, 1998b, *Pour une éthique du futur*, trad. Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Payot-Rivages.
- JONAS Hans, *Une éthique pour la nature*, 2000, édité par Wolfgang Scheiner, traduction à partir de l'allemand, avant-propos et notes de Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Desclée de Brouwer.
- KAHN Axel, 2000, *Et l'homme dans tout ça ? Plaidoyer pour un humanisme moderne*, Paris, éd. Nil.
- La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989, *Notre avenir à tous*, Montréal, éd. du Fleuve, publications du Québec.
- L'Institut pour le développement durable et les relations internationales, 2003, « Johannesburg : une étape significative dans la construction de la gouvernance internationale du développement durable », in *Le développement durable*, Mondes en développement, Vol. 31, De Boeck, p. 31-46.
- LARRÈRE Catherine & LARRÈRE Raphaël [1997], 2009, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion.

- LARRÈRE Catherine, 2006, « Développement durable : quelques points litigieux », in Acte du Colloque International *Le développement durable a-t-il un avenir ?*, Les ateliers de l'éthique, Vol. 1, n°2, p. 8-18.
- LATOUCHE Serge, 2003, « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », in *Le développement durable*, Mondes en développement, Vol. 31, De Boeck, p. 23-30.
- LATOUCHE Serge, janvier-mars 1994, « Développement durable : un concept alibi. Main invisible et mainmise sur la nature », in Revue tiers monde, tome XXXV, n°137, Paris, PUF, p. 77-94.
- MORIN Edgar, 2010, *Terre-partie*, Paris, Seuil.
- NJOH MOUELLE Ebénézer [1970], 1998, *De la médiocrité à l'excellence. Essais sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, CLE, 3^e édition.
- NJOH MOUELLE Ebénézer, « Quelques réflexions sur le concept de développement durable », article consulté le 22 avril 2013, in www.njohmouelle.org.
- PARTANT François, 1983, *La fin du développement. Naissance d'une alternative ?*, Paris, La Découverte/Maspero.
- VIVIEN Franck-Dominique, 2003, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », in *Le développement durable*, Mondes en développement, Vol. 31, De Boeck, p. 1-21.
- YOGNO TABEKO Williams Fulbert, décembre 2016, « La protection de la nature en Afrique à l'épreuve du développement », in *Nazari*, Revue africaine de philosophie et de sciences sociales, Niamey, N°003, p. 47-68.
- YOGNO TABEKO Williams Fulbert, 2015, « Émergence et principe responsabilité », in Emmanuel Bingono (éd.), *Éthique et personnalité politique : perspectives camerounaises*, Paris, L'Harmattan, p. 159-178.